

CHAMPIONNAT DE FRANCE MONOTYPES HABITABLES



GRAND PRIX  ÉCOLE NAVALE



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VOILE
MONOTYPES HABITABLES 2019

GRAND PRIX  ÉCOLE NAVALE

26 mai au 1^{er} juin 2019

AVIS DE COURSE
www.gpen.fr



Le Championnat de France de Voile Monotypes Habitables – Grand Prix de l'École Navale (CFMH - GPEN) est une épreuve officielle de la Fédération Française de Voile organisée du 26 mai au 1^{er} juin 2019 sur le site de l'École Navale à Lanvéoc-Poulmic, de Crozon-Morgat, de Camaret, de Roscanvel et de Brest par l'Association du Grand Prix de l'École Navale.

La mention « [DP] » dans une règle de l'Avis de Course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES :

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)* ;
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe 1 « Prescriptions » ;
- 1.3 les règlements fédéraux ;
- 1.4 Pour les Diam24OD : des modifications aux règles de course seront précisées dans les Instructions de Course (IC),
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course (AC), le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE :

Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (AO). Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique (lien Réglementation). [DP]

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION :

- 3.1 Le Grand Prix de l'école Navale est ouvert aux classes monotypes suivantes : Corsaire, Diam24OD, Gibseaplus, J80, Multi 50, Muscadet, Open 5.70, First 18, First 24, Sportboats (Fareast 19, Fareast 28, Mach 6.50, RS21), Pogo, Flying Fifteen, Open 5.00.

Les classes concourant pour un Championnat de France Monotypes Habitables sont définies à l'article 10.2.1.

La FFVoile se réserve le droit d'attribuer un titre de Champion de France à toute classe monotype affiliée qui respecterait le règlement du championnat de France Monotypes Habitables.

La FFVoile en accord avec l'AO se réserve le droit d'inviter toute autre classe monotype qui souhaiterait participer à cet événement.

Si moins de 5 bateaux d'une classe ne sont pas régulièrement inscrits au 10 mai 2019, cette classe pourra ne pas être admise à courir. Pour ce faire, l'AO contactera la dite classe et lui fera connaître sa décision.

A l'occasion du GPEN, une compétition handivalide se déroulera à Brest, au port du Moulin Blanc, du 31 mai au 1^{er} juin, ouverte aux Hansa, MiniJ et Néo 4.95.

- 3.2 Chaque bateau devra être équipé d'une VHF en état de fonctionnement.
Chaque membre d'équipage devra porter en permanence sur l'eau un équipement individuel de flottabilité, ceci modifie la RCV 40.
Chaque bateau devra posséder à son bord au minimum l'armement de sécurité requis par les règles de classe et la réglementation en vigueur (équipement de sécurité « basic » de la division 240).
Chaque skipper signera au moment de l'inscription un document attestant de la conformité du matériel obligatoire embarqué à son bord.

3.3 Nombre d'équipiers :

- (i) Lors de l'inscription du bateau à la compétition, le skipper ou le chef de bord confirme la constitution de son équipage et doit préciser le nombre d'équipiers embarqués, skipper ou chef de bord compris. Le nombre d'équipiers devra être conforme aux règles de classe et au minimum de 2 membres d'équipage.
- (ii) Pour toutes les classes, pendant toute la durée de la compétition (de la 1^{ère} course courue jusqu'à la dernière) le nombre d'équipiers embarqués, skipper ou chef de bord compris, ne peut pas être modifié sauf après instruction et décision du jury, suite à une demande justifiée par des circonstances exceptionnelles.

- (iii) Classe Multi 50 : un invité de l'AO pourra être embarqué à bord pendant les courses. Cet invité devra être en possession d'une licence temporaire accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ou d'une licence 2019 Compétition.
- 3.4 Les équipages doivent se préinscrire en ligne à compter du 8 février 2019 sur le site Internet du Grand Prix de l'Ecole Navale à l'adresse <https://www.gpen.fr/inscriptions.html>. Le paiement de la totalité de la pré-inscription se fait en ligne par carte bancaire conformément au paragraphe 4(ii). La date limite d'inscription est fixée au 10 mai 2019 inclus.
- 3.5 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club FFVoile valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition (licence Club FFVoile mention « compétition »), ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - Les concurrents mineurs doivent présenter une autorisation parentale qui devra désigner un adulte âgé de 21 ans au moins, responsable présent sur la totalité de l'épreuve.
 - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.6 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 3.7 Chaque concurrent devra signer, au moment de son inscription définitive, un formulaire contenant les termes suivants : « *J'accepte de me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles régissant cette épreuve* ».
- 3.8 **Particularité inscription et accès au site de l'Ecole navale (J80, Diam24OD, Sportboats) :**
Impératifs de sécurité conditionnant l'accès au site de l'Ecole Navale, pour les équipages de la zone A :
 Une fois l'inscription du bateau à la compétition effectuée sur le site web, l'AO enverra par email une demande au skipper afin de connaître la constitution nominative de son équipage, ainsi que les potentiels remplaçants ou accompagnateurs (nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, département de naissance, nationalité pour les ressortissants étrangers.)
Après le 20 mai, toute personne non inscrite sur la liste pourra ne pas être autorisée à accéder au site de l'Ecole Navale. L'impossibilité d'accès au site de l'Ecole Navale ne pourra donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1).

4. DROITS A PAYER :

(i) Montant des frais d'inscription :

Classes	Jusqu'au 10 mai 2019 (cachet de la poste faisant foi)	Après le 10 mai 2019
First 18, Fareast 19, Corsaire, Open 5.00, Open 5.70, , Flying Fifteen, Pogo, Muscadet, Gibseaplus, RS 21	240 €* avec logement sur réservation	275 € sans logement
First 24, Fareast 28, Mach 6.50	270 €* avec logement sur réservation	310 € sans logement
J80	290 €* avec logement sur réservation	335 € sans logement
Diam 24OD	350 €* avec logement sur réservation	405 € sans logement
Multi 50	500 €* sans logement	575 € sans logement

*Logements compris dans les frais d'inscription, dans la limite des places disponibles. Voir AC 16.2

(ii) **Modes de règlement :**

La pré-inscription se faisant en ligne, les paiements doivent se faire en ligne **par carte bancaire**.

Cependant, les équipages ne disposant pas de carte bancaire doivent se signaler par email à inscriptions@gpen.fr afin de procéder au règlement :

- de préférence, **par virement bancaire** aux coordonnées suivantes :
IBAN (International Bank Account Number) : FR76 1380 7005 6151 0219 5649 450
BIC (Bank Identification Code) : CCBPFRPPREN

IMPORTANT: Préciser le numéro de facture, la classe, le nom du bateau et le numéro de voile dans les informations complémentaires.

- **exceptionnellement et après accord préalable reçu par mail**, par chèque, libellé à l'ordre de :
Association Grand Prix Ecole Navale, envoyé à l'adresse suivante :
Association Grand Prix Ecole navale (ou AGPEN) BP 20 - 29160 CROZON

IMPORTANT: Inscrire la classe, le nom du bateau et le numéro de voile au dos du chèque.

Sauf cas de force majeure, laissé à l'appréciation de l'AO, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de la part du concurrent après le 10 mai 2019.

5. PROGRAMME :

- 5.1 Conformément au programme ci-dessous, les inscriptions seront confirmées
- à Brest (Port du château, locaux de Brest Evènement nautique) pour Multi 50
 - à l'Ecole Navale pour J80, Diam 24OD, Sportboats
 - à Camaret pour Gibseaplus, Muscadet, Corsaire
 - au centre nautique de Crozon Morgat – Crozon pour Open 5.70, Open 5.0, First 18, First 24, Flying Fifteen
 - à Roscanvel pour Pogo

5.2 Programme

	Zones et classe	Dates			
		Samedi 25 mai	Dimanche 26 mai	Lundi 27 mai	Mardi 28 mai
	Zone E				
BREST Marina du Château	Multi 50	09h00-18h00 Inscriptions	09h00 Briefing 10h30 1 ^{er} signal d'avertissement (courses)	09h00 Briefing 10h30 1 ^{er} signal d'avertissement (courses)	09H00 Briefing 10h30 1 ^{er} signal d'avertissement (courses) 18h30 Remise des prix à Brest

	Zones et classes	Mercredi 29 mai	Jeudi 30 mai	Vendredi 31 mai	Samedi 1 ^{er} juin	Dimanche 2 juin
ÉCOLE NAVALE	Zone A Zone A1 Diam24 OD Zone A2 J80 Sportboats	09h00-20h00 Inscriptions, jauge, grutages mises à l'eau	8h30 Briefing Diam 24OD 10h30 1 ^{er} signal d'avertissement (courses) 19h30 Dîner des équipages Ecole Navale	8h30 Briefing Diam24OD 10h30 1 ^{er} signal d'avertissement (courses) 19h30 Dîner des équipages Espace Nautique Lanvéoc	8h30 Briefing Diam 24OD 10h30 1 ^{er} signal d'avertissement (courses) 19h30 Dîner des équipages à l'Ecole Navale 21h00 Remise des prix à l'Ecole Navale	08h15 Grutages, mises à terre
CAMARET S/IMER	Zone B Gibsea plus Muscadet Corsaire	09h00-20h00 Inscriptions, jauge, grutages	10h30 1 ^{er} signal d'avertissement (courses) 20h00 : Dîner des équipages Port de Camaret	10h30 1 ^{er} signal d'avertissement (courses) 20h00 : Dîner des équipages Port de Camaret	10h30 1 ^{er} signal d'avertissement (courses) 19h30 : Dîner des équipages à l'Ecole Navale 21h00 Remise des prix à l'Ecole Navale	08h15 grutages, mises à terre
CROZON MORGAT	Zone C First 18 First 24 Open 5.70 Open 5.00 Flying Fifteen	09h00-20h00 Inscriptions, jauge, grutages	09h00 Briefing 10h30 1 ^{er} signal d'avertissement (courses) 20h00 Dîner des équipages Restaurants partenaires	09h00 Briefing 10h30 1 ^{er} signal d'avertissement (courses) 20h00 Dîner des équipages Restaurants partenaires	09h00 Briefing 10h30 : 1 ^{er} signal d'avertissement (courses) 19h30 : Dîner des équipages Ecole Navale 21h00 Remise des prix à l'Ecole Navale	08h15 grutages, mises à terre
ROSCANVEL	Zone D Pogo	09h00-20h00 Inscriptions, jauge, grutages	8h30 Briefing 10h30 1 ^{er} signal d'avertissement (courses) 19h30 Dîner des équipages	10h30 1 ^{er} signal d'avertissement (courses) 19h30 Dîner des équipages Espace Nautique Lanvéoc	10h30 1 ^{er} signal d'avertissement (courses) 19h30 Dîner des équipages à l'Ecole Navale 21h00 Remise des prix à l'Ecole Navale	08h15 grutages, mises à terre

Pour les grutages du dernier jour, les équipages devront respecter l'ordre de grutage défini par l'AO et affiché au tableau officiel d'information.

5.3 Nombre de courses par jour :

Pour toutes les classes, sauf pour les Diam 24OD, 4 courses au maximum pourront être courues chaque jour.

6. JAUGE ET MISE A L'EAU DES BATEAUX :

6.1 Aucune certification de voile ne sera organisée pendant la confirmation des inscriptions.

Si les règles de classe l'exigent, toutes les voiles devront être présentées au timbrage du matériel dûment mesurées et certifiées. Si les règles de classe l'exigent, une pesée des équipages sera effectuée pendant les horaires de confirmation des inscriptions.

6.2 La mise à l'eau des bateaux se fera conformément au programme ci-dessus sur les sites de course des différentes classes. Les flottes seront réparties entre les sites conformément à l'AC 5. L'AO pourra modifier cette répartition par avenant.

L'AO prendra en charge, pour chaque bateau inscrit définitivement, les frais correspondant aux taxes d'amarrage dans le port de Morgat, de Camaret, de Brest Port du Château et de l'Ecole Navale.

- 6.3 L'AO prendra également en charge une mise à l'eau avant l'épreuve et à une sortie de l'eau à la fin de l'épreuve (sauf pour Multi 50).
Les bateaux qui seront grutés avec leurs propres sangles ou élingues, conformes aux normes de grutage, devront fournir une attestation de décharge de responsabilité de manutention signée par le skipper ou le propriétaire.
Le mâtage et le démâtage seront effectués par les équipages.
- 7. INSTRUCTIONS DE COURSE :**
Les IC seront publiées sur le site internet du CFMH - GPEN à partir du 22 mai.
Seules les annexes spécifiques à chaque site seront imprimées et distribuées aux concurrents lors de la confirmation des inscriptions.
- 8. PARCOURS :**
L'emplacement des zones de course est défini en annexe.
Les parcours seront de type « Aller-Retour », « Speed Crossing » et courses côtières.
Pour les Multi 50, la zone de course s'étendra de la rade de Brest à la mer d'Iroise (Ile de Sein, Ouessant, Chenal du Four).
- 9. SYSTEME DE PENALITE :**
9.1 Pour l'ensemble des classes admises à participer à l'épreuve, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
9.2 Un jugement sur l'eau, dont les modalités seront précisées dans les IC, pourra être mis en place.
- 10. CLASSEMENTS et TITRES :**
10.1. Le nombre minimum de courses pour valider l'épreuve est de 3.
10.2.1 Les titres de « Champion de France » seront décernés aux premiers équipages des classes J80, Diam24OD, first 18, Corsaire et Open 570 conformément au règlement du Championnat de France Monotypes Habitables 2019.
Pour la classe Multi 50, un titre de « champion de France » sera décerné sous réserve de la participation d'au moins 5 Multi 50 à la compétition.
Pour la classe Muscadet, un titre de « champion de France » sera décerné sous réserve de la participation d'au moins 15 Muscadet à la compétition.
Pour la classe Open 500, un titre de « champion de France » sera décerné sous réserve de la participation d'au moins 30 Open 500 à la compétition.
(Cf. http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/BE/PE_BE_28_11_14_CF_Classes.pdf).
Les autres classes admises concourront pour le Grand Prix de l'Ecole Navale.
Le règlement du CFMH est disponible sur le site de la FFVoile à l'adresse suivante :
http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/championnats_france.asp
Les titres de « Champion de France » pourront être décernés à des équipages étrangers.
- 10.2.2 Coupe des Lycées :
La Coupe des Lycées sera remise au premier Open 570 dont la totalité des membres d'équipage aura justifié, pendant la confirmation des inscriptions, de son appartenance à un même Lycée dans l'année scolaire en cours. L'équipage pourra comprendre au maximum un enseignant (non barreur).
Ce résultat sera obtenu par extraction du classement général sans recalcul de points.
- 10.3 Les trois premiers équipages de chaque classe admise seront récompensés.
10.4 Championnat National de Voile de la Fédération des clubs de la Défense :
Le trophée du Championnat National de Voile de la Fédération des clubs de la Défense sera remis au premier J80 dont la totalité des membres d'équipage aura justifié, pendant la confirmation des inscriptions, de son appartenance à un club de la Défense. Ce résultat sera obtenu par extraction du classement général sans recalcul de points.
- 11. PLACE AU PORT :**
Les bateaux devront rester à la place de port qui leur sera attribuée par l'AO lors de la confirmation des inscriptions. [DP]

12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU :

Pendant toute la durée de la compétition, les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau sauf sous réserve et selon les termes d'autorisation écrite rédigée par le skipper et validée au préalable par le comité de course. [DP]

13. COMMUNICATION RADIO :

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. [DP]

14. DECISION DE COURIR :

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'AO, la FFVoile et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

16. INFORMATIONS :

16.1. Logements : les équipages sont logés à l'Ecole Navale, Lanvéoc-Poulmic et Telgruc-sur-mer, en presque île de Crozon. La répartition des logements se fait suivant les ports d'accueil :

- Camaret: Corsaire, Gibsea plus, Muscadet
- Crozon-Morgat: First 18, First 24, Flying Fifteen, Open 5.00, Open 5.70
- Ecole Navale Lanvéoc et Telgruc-sur-mer: J80, Diam 24OD, Sportboats

16.2. Hébergement :

Logements pris en charge par l'organisateur uniquement sur réservation et dans la limite des places disponibles. Les réservations des logements sont à effectuer sur la fiche d'inscription.

Seuls les équipages ayant réservé en amont et dans les temps, disposeront de logements compris dans les prix d'inscription à la régata. Ces réservations se feront dans l'ordre de réception des paiements.

16.3. Contacts :

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Département Compétition & Performance
Pôle Habitable

17 rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS

Tél. : 33 (0)1 40 60 37 07 - Fax. : 33 (0)1 40 60 37 37

Internet : www.ffvoile.fr

Marc BOUVET : marc.bouvet@ffvoile.fr

Christophe GAUMONT : christophe.gaumont@ffvoile.fr

Organisation Technique :

Association Grand Prix Ecole Navale (ou AGPEN)

BP 20

29160 CROZON

inscriptions@gpen.fr ou grand-prix@ecole-navale.fr

www.gpen.fr

16.4 Environnement :

Le Championnat de France Monotypes Habitables - Grand Prix de l'Ecole Navale est engagé dans une démarche environnementale. C'est un événement sportif qui se déroule dans des sites préservés (Natura 2000). Chaque concurrent veillera à respecter l'environnement, à appliquer le tri sélectif et à ne pas jeter ses déchets à la mer. Des sacs poubelles et des sacs de tri sélectif seront distribués à l'inscription.

Annexe 1 : Prescriptions of the Fédération Française de Voile Racing Rules of Sailing 2017-2020

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime_Appel.pdf

Annexe 2 : Marées et coefficients à Brest (en TU + 2)

BREST				MORGAT				CAMARET			
Date	Heure	Hauteur	Coeff.	Date	Heure	Hauteur	Coeff.	Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Mer. 29	01h53	5,42m	40	Mer. 29	01h46	5,07m	40	Mer. 29	01h49	5,07m	40
	08h15	2,68m			08h07	2,54m			08h06	2,37m	
	14h28	5,42m	45		14h25	5,09m	45		14h24	5,11m	45
	20h48	2,67m			20h40	2,52m			20h41	2,35m	
Jeu. 30	02h50	5,67m	49	Jeu. 30	02h43	5,31m	49	Jeu. 30	02h44	5,33m	49
	09h10	2,41m			09h01	2,28m			08h59	2,07m	
	15h19	5,74m	54		15h14	5,39m	54		15h12	5,44m	54
	21h38	2,35m			21h28	2,22m			21h29	2,01m	
Ven. 31	03h38	5,96m	59	Ven. 31	03h31	5,59m	59	Ven. 31	03h29	5,63m	59
	09h57	2,10m			09h46	1,99m			09h45	1,76m	
	16h02	6,08m	64		15h56	5,71m	64		15h54	5,79m	64
	22h22	2,02m			22h10	1,91m			22h11	1,70m	
Sam. 01	04h21	6,25m	69	Sam. 01	04h14	5,88m	69	Sam. 01	04h12	5,92m	69
	10h40	1,82m			10h27	1,72m			10h26	1,50m	
	16h43	6,39m	73		16h36	6,01m	73		16h34	6,09m	73
	23h03	1,73m			22h49	1,63m			22h51	1,45m	
Dim. 02	05h02	6,50m	77	Dim. 02	04h54	6,12m	77	Dim. 02	04h52	6,16m	77
	11h21	1,59m			11h05	1,50m			11h06	1,32m	
	17h21	6,64m	81		17h14	6,26m	81		17h12	6,33m	81
	23h44	1,50m			23h26	1,41m			23h30	1,27m	

BREST			
Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Sam. 25	04h11	2,45m	
	10h04	5,44m	47
	16h31	2,79m	
	22h33	5,51m	42
Dim. 26	05h02	2,72m	
	11h02	5,18m	38
	17h30	3,02m	
	23h37	5,31m	36
Lun. 27	06h04	2,88m	
	12h14	5,07m	35
	18h40	3,07m	
Mar. 28	00h47	5,28m	35
	07h11	2,86m	
	13h26	5,17m	37
	19h49	2,94m	
Mer. 29	01h53	5,42m	40
	08h15	2,68m	
	14h28	5,42m	45
	20h48	2,67m	

Annexe 3 - Zones de course

- Zone A1 : bleu – Ecole Navale (Diam 24 OD)
- Zone A2 : jaune - Ecole Navale (J80, Sportboats)
- Zone B : Violet – Camaret (Gibsea plus, Muscadet, Corsaire)
- Zone C : Orange – Crozon Morgat (Open 570, First18, First 24, Flying Fifteen, Open 5.0)
- Zone D : Gris - Roscanvel (Pogo)
- Zone E1 : Vert – Brest Marina du Château (zone de départ des Multi 50)
- Zone E2 : Fuschia - Handivalide (Port du Moulin Blanc)

